

« La flore à la loupe » : reconnaître la végétation urbaine

DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

DATE

Depuis 2013

BUDGET

5 500 €

PARTENAIRES

MNHN, Éducation Nationale, Association Tela Botanica

DOMAINE D'ACTION

Inventaire, suivi, évaluation

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Éducation à l'environnement et au développement durable

LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Département de Lot-et-Garonne (47)

PILOTE

Conseil départemental de
Lot-et-Garonne
Hôtel du Département
1633, avenue du Général Leclerc
47922 AGEN Cedex 9
05 53 69 40 00
www.lotetgaronne.fr



Frédéric **POUSSIN**
Satese, Éducation à l'environnement
05 53 69 45 24
frederic.poussin@lotetgaronne.fr

À partir de la rentrée de 2013, le Département de Lot-et-Garonne a lancé le dispositif « La flore à la loupe » à destination des collégiens. Inscrit dans le plan départemental des zones humides et intégré à la Convention éducative, le projet contribue à la connaissance de la flore urbaine et les collégiens du département y concourent en s'inscrivant dans un programme de sciences participatives développé par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) intitulé « Sauvages de ma rue ».

Présenté sous forme d'une mallette pédagogique évolutive, l'outil propose une loupe, des fiches explicatives ainsi que le guide « Sauvages de ma rue ». Les élèves suivent ainsi l'évolution de la biodiversité végétale en ville grâce à des observations simples des plantes sauvages qui les entourent et qui se multiplient dans les brèches urbaines (pieds d'arbres, fissures, etc.). Les classes impliquées dans la démarche mènent le projet sur une année scolaire et peuvent s'inscrire à un concours dont les prix permettent d'acquérir du matériel scientifique et de réaliser une sortie « nature ».

Ce dispositif a aussi permis d'impulser des projets d'établissement transversaux engageant des enseignants de différentes matières et des élèves plus nombreux à réaliser des supports comme une vidéo bande-annonce, des jeux de société, des expositions.





RÉSULTATS OBTENUS

■ **Participation satisfaisante des établissements** qui, chaque année, s'inscrivent à ce dispositif. Depuis 2013, 40 classes et plus de 850 élèves y ont participé. La Convention Éducative, catalogue de ressources pédagogiques mises en place par le Département de Lot-et-Garonne, permet une bonne promotion de l'itinéraire « Flore à la loupe » auprès des enseignants et chefs d'établissements. La prise en charge d'une partie des frais liés à l'action

ainsi que l'organisation du concours, avec des prix attractifs permettant l'acquisition de matériel scientifique ou la réalisation de sorties nature, participe au succès du programme.

■ **Ce dispositif a inspiré un département voisin** (le Tarn-et-Garonne) qui projette de mettre en place une action similaire.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Depuis 2016, l'absence de formation préalable des enseignants s'avèrent être un manque. Beaucoup de professeurs de SVT estiment ne pas avoir les compétences nécessaires en botanique pour se lancer dans ce dispositif. Cette formation, portée par un chercheur du MNHN, devrait être à nouveau organisée en 2019.

Les remontées de données d'observations auprès du Muséum ne sont pas systématiquement réalisées par les enseignants.

SOLUTIONS APPORTÉES

Relancer une formation annuelle auprès des enseignants. Son intégration dans le programme de formation continue des enseignants est prévue en 2018-2019.

PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Nous avons animé une web-conférence sur la création du dispositif sur le réseau IDEAL en 2018, disponible en ligne.

TÉMOIGNAGE

■ **Organiser des formations** à destination des enseignants et portées par des organismes impliqués dans la connaissance ou producteurs de données (comme le MNHN ou TelaBotanica) pour lever les réticences ou les complexités de la démarche qui apparaissent sur le papier. Prévoir également en amont l'implication de l'éducation nationale et de ses référents scientifiques ;

■ **Prévoir un concours** pour inciter à la participation et à la valorisation des observations ;

■ **Impliquer les professeurs**, ayant participé à plusieurs reprises au dispositif, dans un comité de pilotage de l'opération ;

■ **Organiser une couverture** presse de l'événement pour valoriser les élus et le Département organisateur, mais aussi les participants et leurs établissements.